



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 7 mars 2019 - 19h00 -
Siège – NEUILLY EN THELLE

Etaients présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Alain MARTIN, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel FRANCAIX, Patrice GOUIN, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Christian VAN PARYS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Alain PAILLARD, Gérard AUGER, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Marie-France SERRA, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Geneviève DELABY, Jacqueline VANBSERSEL, Nicole ROBERT.

Etaients absents :

MM. Laurent SERRUYS, Bertrand VANDEWALLE, Stéphane CHAIMOVITCH, Philippe BOURLETTE.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Marine BADIN, Danièle BLAS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaients absents et excusés :

MM. Rafaël DA SILVA, Pascal BOIS, Marc LAMOUREUX, Charles-Antoine de NOAILLES.

Mme Claudine SAINT-GAUDENS.

Etaients absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.

M. Marc VIRION a donné pouvoir à M. Patrice GOUIN.

Mme Doriane FRAYER a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.

M. Pierre ORVEILLON a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.

M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.

Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.

M. Daniel VEREECKE a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.

M. Thierry REMOND a donné pouvoir à Mme Jacqueline VANBERSEL.

Secrétaire de séance : M. Gérard AUGER, délégué de la commune de NEUILLY EN THELLE.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE : **après en avoir débattu**

- **PREND ACTE** de la communication du rapport sur la situation en matière de développement durable préalablement aux débats sur les projets de budgets.

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES HOMMES : **après en avoir débattu**

- **PREND ACTE** de la communication du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement aux débats sur les projets de budgets.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 : à l'unanimité

- **PREND ACTE** de la communication du rapport sur les orientations budgétaires 2019 sur la base duquel seront présentés les projets de budgets primitifs 2019 du budget principal et des budgets annexes ainsi que des débats auquel ce rapport a donné lieu.

SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE (SDAHGDV) – AVIS : à la majorité avec 19 voix pour et 14 voix contre, le reste des délégués s'abstenant

- **EMET** un avis favorable sur le volume de 5 terrains familiaux locatifs ;
- **DEPLORE** que ce dispositif porte atteinte aux principes de l'égalité républicaine.

TRANSPORT – DEMANDE DE SUBVENTION AU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE (SMTCO) – CONVENTION AVEC LE SMTCO/SISMO : à l'unanimité

- **SOLLICITE** auprès du syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise la poursuite du partenariat financier engagé au titre du fonctionnement du service de transport à la demande « PASS THELLE BUS » par l'octroi d'une subvention à hauteur de 40% du déficit 2019 ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le contrat de contractualisation pour l'année 2019 ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention modifiée en son article 4.1 à intervenir avec le SMTCO pour le SISMO.

✚ ASSAINISSEMENT COLLECTIF – TRANSFORMATION D’UN FINANCEMENT COURT TERME EN UN EMPRUNT LONG TERME (PONCHON) : à l’unanimité

- **DECIDE** à l’issue de la négociation menée avec le Crédit Agricole Brie Picardie de contracter un emprunt de 1 470 000 € auprès de ce même établissement financier selon les conditions suivantes :

Prêt	: TAUX FIXE
Montant	: 1 470 000 €
Durée d’amortissement	: 30 ans
Taux fixe	: 2,35 %
Amortissement du capital	: Progressif
Périodicité des échéances d’intérêts	: Annuelle
Base de calcul	: 30/360
Frais de dossier	: 1 470,00 €
Remboursement anticipé	: Indemnité de gestion : Dans tous les cas : 2 mois d’intérêts calculés au taux du prêt sur le montant remboursé par anticipation
Indemnité financière	: En cas de baisse de taux uniquement : semi-actuarielle

- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

✚ ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – REPRISE DES RESULTATS DU SERVICE COMMUNAL DE L’ANC DE LA COMMUNE DU COUDRAY-SUR-THELLE : à l’unanimité

- **APPROUVE** le transfert de l’intégralité de l’actif et du passif, y compris la trésorerie et les résultats transférés de la commune du Coudray sur Thelle au titre de la compétence assainissement non collectif :
- Résultat d’exploitation excédentaire : 190 627,24 €,
 - Résultat investissement déficitaire : 200 709,17 €,

Soit un déficit net global de 10 081,93 €.

✚ ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – SORTIE DE L’ACTIF D’IMMOBILISATIONS INSCRITES A TORT : à l’unanimité

- **AUTORISE** le trésorier à sortir de l’actif de la communauté les installations visées au compte 21532 pour un montant de 1 328 296,19 €.

✚ EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI – CONSEQUENCES ORGANISATIONNELLES ET FINANCIERES : à l’unanimité

- **AGREE** l’avenant n° 6 à intervenir au marché n° 2013-115-4-30 en date du 18 février 2013 de collecte des déchets ménagers passé avec la société SEPUR portant sur les modalités financières liées à l’évolution des opérations de collecte consécutive notamment à l’extension des consignes de tri ainsi que sur la prorogation d’une année de ce marché ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ledit avenant applicable à compter du 1^{er} avril 2019 ;
- **AUTORISE** le Président à signer le courrier de prolongation du marché de collecte sur l’ex-Ruraloise avec la société SEPUR n°2017-02-110113-1 ;
- **AUTORISE** le Président à signer le courrier de prolongation du marché de collecte du verre sur l’ex-Pays de Thelle avec la société MINERIS n° 2013-114-4-30 ;

- **PREND ACTE** des mesures de communication mises en œuvre pour l'extension des consignes de tri.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CESSIONS DE TERRAINS : à l'unanimité

1) Cession à la SCI M.F.R :

- **APPROUVE**, sous réserve de l'avis du pôle évaluation domaniale de Beauvais, saisi le 7 février 2019, le principe de la vente à la SCI M.F.R. représentée par Mme FERNANDEZ et M. DELAHAYE de 625 m² au prix de 24 000 € ;
- **CONFIE** à Maître Champion, une fois cette réserve levée, la rédaction de l'acte de vente étant précisé que les honoraires et frais inhérents à cette vente seront supportés par Mme FERNANDEZ et de M. DELAHAYE représentants de la SCI M.F.R ;
- **AUTORISE** la SCI MFR à prendre possession de manière anticipée de ladite emprise foncière ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération correspondante ;

2) Cession à Monsieur TOURNEUR :

- **AUTORISE** monsieur TOURNEUR à prendre possession de manière anticipée de l'emprise foncière nécessaire à l'implantation de son activité ;

3) Cession à la commune de SAINTE-GENEVIEVE :

- **APPROUVE**, le principe de la vente à l'euro symbolique à la Commune de Sainte-Geneviève de 77 m² issus de la parcelle ZB 253, étant précisé que les honoraires et frais inhérents à cette vente seront supportés par la commune ;
- **CONFIE** à Maître VOSS, notaire à Chambly, la rédaction de l'acte de vente ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération correspondante.

AMENAGEMENT NUMERIQUE - ATELIERS INFORMATIQUES – PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT (2019 -2021) : à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention formalisant le partenariat entre le département de l'Oise et la Communauté de communes Thelloise pour la période 2019-2021.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) ET COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP) – REMPLACEMENT D'UN MEMBRE TITULAIRE : à l'unanimité

- **CONSTATE** qu'une seule candidature est déposée pour procéder au remplacement de M. Jean-Jacques THOMAS, membre titulaire de la CAO et de la CDSP en la personne de M. Benoît BIBERON.
- **DESIGNE**, par conséquent, par voie consensuelle, par dérogation aux règles prévues en matière de nomination, et en matière de désignation des membres de la CAO et de la CDSP (le scrutin de liste s'avérant être une formalité impossible), M. Benoît BIBERON en qualité de membre titulaire de la CAO et de la CDSP.

**COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE - COMPOSITION : à l'unanimité**

- **RAMENE** de 5 à 3 le nombre de représentants du personnel qui siègent au CHSCT de la Communauté de communes Thelloise ;
- **ALIGNE** sur ce nombre de 3 celui des représentants de la collectivité.

PRESTATION D'ACTION SOCIALE POUR LES AGENTS DE LA CCT : à l'unanimité

- **DECIDE** de mettre en place, à compter de Noël 2018, une aide complémentaire aux prestations sociales proposées par le CNAS, à savoir, l'octroi de :
 - Chèques cadeaux ou cartes cadeaux ou bons d'achat, d'une valeur de 50 € maximum, aux agents stagiaires, titulaires non titulaires, vacataires et apprentis à temps complet ou non complet, recrutés par la CCT depuis au moins 6 mois,
 - Jouets (à choisir dans un catalogue fourni par la CCT) ou chèques cadeaux ou cartes cadeaux ou bons d'achat d'une valeur de 50 € aux enfants du personnel communautaire âgés de moins de 16 ans dans l'année étant précisé qu'en cas de dépassement exceptionnel de cette valeur, le surplus sera acquitté par l'agent parent, après émission d'un titre de recettes ;
- **DECIDE** de verser annuellement cette prestation en décembre ;
- **ACQUITTE**, le cas échéant, auprès de l'URSSAF les cotisations et contributions de sécurité sociale ;
- **INSCRIT** chaque année les crédits correspondants au chapitre 012 du budget général.

VŒU RELATIF A LA LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES

La Communauté de communes Thelloise souhaite s'associer aux initiatives prises ou qui le seront par certains maires de fixer un cadre permettant de limiter de tels dépôts en assermentant les agents municipaux aux fins de constater par voie de PV de telles incivilités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Neuilley-en-Thelle, le 12 mars 2019



Le Président

Jean-François MANCEL